

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de
l'Assemblée Générale Ordinaire
15 mai 2017 - Meyrié**

Présents aux deux Assemblées :

Délégués :

Nom	Fonction
REY Eugène	CAPI, Vice-Président Agence de Mobilité Nord Isère
CUISENIER Laurent	CAPI, Membre du CA Agence de Mobilité Nord Isère
GRIOTIER Jean-Bernard	CAPI, Délégué titulaire
MOLINA Adolphe	CC Balcons du Dauphiné, Délégué titulaire
N'KAOUA Pascal	CC Balcons du Dauphiné, Président Agence de Mobilité Nord Isère
TOULEMONDE Thierry	CC Balcons du Dauphiné, Délégué titulaire
TISSERAND Thérèse	CC Vals du Dauphiné, Délégué titulaire
VITTE Gérard	CC Vals du Dauphiné, Membre du CA Agence de Mobilité Nord Isère
COCHET Christian	CLD VDD, Délégué titulaire
MANSIAUX André	CLD BRD, Trésorier Agence de Mobilité Nord Isère
DEQUICK Olivier	CMA, Délégué titulaire
MASNOU Christophe	PDIE Chesnes, Délégué titulaire
VAUDOIZET Olivier	PDIE Parc Technologique, Délégué titulaire
LHUILIER Jean-Paul	APIE, Délégué titulaire
Participants :	
BADIN Pascale	Adjointe Meyrié
CATTOEN Julia	Département 38
CHMILEWSKY Alain	Adjoint Meyrié
DEVILLARD Patrick	Nord-Isère Expertise, Commissaire aux Comptes
DIODONNAT Mathilde	Agence de Mobilité Nord Isère, Directrice
GUILLOT Orélie	Agence de Mobilité Nord Isère, Chargée de projet covoiturage
LAGACHE Michel	Adjoint Corbelin
SCHERF Clement	Agence de Mobilité Nord Isère, Animateur Mobilité
TAINTURIER Timothée	Conseil de Développement Nord Isère

VALENTIN Guy	APIE
VERT Céline	CAPI
VIDON Robert	Ambassadeur Agence de Mobilité Nord Isère
Présent uniquement à l'Assemblée générale ordinaire :	
SERRE COMBE Sylvain	CCI NI, Trésorier adjoint Agence de Mobilité Nord Isère
Excusés :	
ALLAGNAT Henri-Denis	Adjoint Saint Chef
BOUCLY François	CC Vals du Dauphiné, Vice-Président Agence de Mobilité Nord Isère
BOUILLOT Didier	Maire de Succieu
BOYER Pierre-Olivier	CD Nord Isère, Délégué titulaire
BRUN Olivier	Ambassadeur Agence de Mobilité Nord Isère
DELDICQUE Jean-François	Maire de Saint Clair de la Tour
DURAND Stéphane	Conseiller municipale Tignieu-Jameyzieu
GAUTRONNEAU Yvan	Ambassadeur Agence de Mobilité Nord Isère
GEORGE Pascale	Adjointe Morestel
GINON Yves	Maire de Soleymieu
GUIGNOT François	CD Nord Isère, Délégué suppléant
HANIQUE Danielle	Adjointe Vaulx-Milieu
LOUVET Didier	Maire de Brangues
MASSOT-PELLET Marie-Ange	Adjoint Saint Sorlin de Morestel
MIGNOLA Patrick	Conseiller régional
MOYNE-BRESSAND Alain	Député, Maire de Crémieu
RABATEL Daniel	Maire de Panissage, Délégué suppléant
RIVAL Christian	Maire de Morestel
SAUZEDE Amédée	PDIE Parc Technologique, Délégué suppléant
VANDEPITTE Philippe	Département 38
VERCHERE Patrice	Conseiller régional
VIAL René	Maire de Corbelin

14 délégués (sur 18) sont présents à l'Assemblée générale extraordinaire, 15 délégués sont présents à l'Assemblée générale ordinaire. François Boucly, délégué titulaire et membre du Conseil d'Administration, a donné son pouvoir à Pascal N'Kaoua, Président de l'Agence, pour les 2 assemblées.

Le quorum pour l'Assemblée générale extraordinaire (50 %) est atteint.

Le quorum pour l'Assemblée générale ordinaire (1/3) est atteint.

Assemblée Générale Extraordinaire – 18h00-18h30

Ordre du jour

L'Assemblée générale extraordinaire est présidée par Pascal N'KAOUA en qualité de Président de l'Agence de Mobilité du Nord Isère.

Le Président de l'Agence présente l'ordre du jour :

- ✓ Proposition de modification des statuts de l'Agence de Mobilité
- ✓ Vote des nouveaux statuts

Le projet de nouveaux statuts est disponible en téléchargement sur le site de l'Agence, dont le lien a été envoyé avec la convocation, depuis le 25 avril 2017 (www.mobilite-nord-isere.fr, rubrique L'Agence > Nos documents).

Le diaporama présenté à l'Assemblée générale est en annexe.

Le président propose à Robert VIDON, ambassadeur de l'Agence, d'être secrétaire de séance. Il accepte.


Le président propose d'effectuer les votes à main levée : l'assemblée accepte.

Le président présente le contexte et les raisons pour lesquelles une modification des statuts est proposée. Puis, il présente les principales modifications : les ressources de l'Agence, avec un financement direct des communautés de communes et d'agglomération et une cotisation basée sur un taux fixe par habitant ; la composition de l'Agence, avec une représentation des EPCI et communes isolées fonction du poids de leur population et une ouverture à la société civile et aux entreprises.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture de la proposition de nouveaux statuts et des principales modifications, l'assemblée générale adopte les nouveaux statuts.

Résultat du vote : 15 pour

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président clôt l'Assemblée générale extraordinaire.

Assemblée Générale Ordinaire – 18h30-20h30

Ordre du jour

L'Assemblée générale ordinaire est présidée par Pascal N'KAOUA en qualité de Président de l'Agence de Mobilité du Nord Isère.

Le Président de l'Agence présente l'ordre du jour :

- ✓ Rapport moral 2016 et Rapport d'activité 2016
- ✓ Rapport financier 2016 et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, affectation des résultats
- ✓ Programme d'actions 2017
- ✓ Budget prévisionnel 2017
- ✓ Renouvellement de l'intégralité du Conseil d'Administration
- ✓ Questions diverses et échanges avec la salle

Le président demande à l'assemblée générale l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation de l'APIE comme membre de l'Agence. L'assemblée accepte.

Les rapports présentés sont disponibles en téléchargement sur le site de l'Agence, dont le lien a été envoyé avec la convocation, depuis le 25 avril 2017 : rapport d'activité 2016, rapport financier 2016, rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, plan d'action 2017, budget prévisionnel 2017 (www.mobilite-nord-isere.fr, rubrique L'Agence > Nos documents).

Le diaporama présenté à l'Assemblée générale est en annexe.

L'équipe de l'Agence :

- Mathilde DIOUDONNAT, directrice
- Orélie GUILLOT, animatrice chargée de projet covoiturage/PDIE
- Cindy BESANCON, animatrice chargée de projet modes doux
- Clément SCHERF, animateur mobilité

Approbation de l'APIE comme membre de l'Agence

Conformément à l'article 6 des nouveaux statuts, le Conseil d'Administration propose que l'APIE (Association Porte de l'Isère Environnement) soit membre de l'Agence de Mobilité.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve que l'APIE soit membre de droit de l'association.

Résultat du vote : 16 pour



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rapport moral 2016 et Rapport d'activité 2016


Eugène REY, vice-Président de l'Agence, présente le rapport moral de l'Agence, ainsi que la situation de la mobilité début 2017 dans le Nord-Isère. Les chiffres de l'enquête Ménages Déplacements de 2015 montrent ainsi une évolution des pratiques, due notamment à l'activité combinée de l'Agence et des collectivités partenaires, qui commence à porter ses fruits.

Mathilde DIOUDONNAT, Directrice, et Orélie GUILLOT, Chargée de projet covoiturage, présentent les axes thématiques prioritaires de l'Agence et les actions réalisées en 2016 : les projets (18) et animations ont été nombreux et ont concerné toutes les thématiques. Le temps passé par l'Agence a été équitablement réparti entre les trois territoires d'intervention.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture des données du rapport moral 2016 et du rapport d'activité 2016, l'Assemblée générale approuve les rapports. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Résultat du vote : 16 pour

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rapport financier 2016 et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, affectation des résultats


André MANSIAUX, Trésorier de l'Agence, présente le rapport financier de 2016, composé du compte de résultat et du bilan. L'Agence de Mobilité a un excédent de 17 107 €. L'évolution du résultat et de la trésorerie depuis 2012 est également présentée.

Patrick DEVILLARD, Commissaire aux comptes de l'Agence, présente son rapport financier de l'exercice 2016. Concernant le risque que le GIP IPA-AT ne paye pas une part de sa subvention pour 2016, d'un montant d'environ 4 000 €, il met en garde sur le fait que ce montant aurait dû être mis en créance douteuse. Par ailleurs, comme l'approbation de l'APIE par l'AG ne figurait pas à l'ordre du jour, il préconise d'agréer de nouveau l'APIE à la prochaine Assemblée générale.

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture du rapport financier de l'exercice 2016, après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, l'assemblée générale approuve les rapports.

Résultat du vote : 16 pour

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2016, qui s'élève à 17 107 €, au fonds associatif, qui passe par conséquent de 130 832 à 147 939 €.

Résultat du vote : 16 pour



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Programme d'actions 2017

Eugène REY introduit le plan d'action pour 2017, qui se trouve en continuité des actions menées en 2016, tout en intégrant des nouveautés notables.

Mathilde DIOUDONNAT, Directrice de l'Agence, présente les axes thématiques prévus pour 2017 et leurs principales actions.

Jean-Paul LHUILLIER, Délégué titulaire de l'Agence pour l'APIE, s'interroge sur les modalités de collaboration entre l'APIE et l'Agence de Mobilité. Pascal N'KAOUA et Mathilde DIOUDONNAT répondent que les deux structures collaborent en fait déjà : la participation à l'Assemblée générale comme membre de droit officialise cette collaboration ; la contribution de l'APIE à la réflexion de l'Agence pourra être intensifiée.

Jean-Paul LHUILLIER suggère de réfléchir à la possibilité d'une demi-journée organisée dans le Nord-Isère dans le cadre de l'Assemblée générale de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), qui aura lieu à Lyon en 2018.

Michel LAGACHE, adjoint au Maire de Corbelin, demande quelle est l'influence de l'Agence de Mobilité sur le Département, étant donné que d'après lui, quand des travaux de voirie sont réalisés, rien n'est fait pour le vélo. Pascal N'KAOUA précise qu'une prise de conscience de ces sujets commence, notamment chez les directeurs des services aménagement des maisons de territoire. Jean-Paul LHUILLIER ajoute que l'existence du schéma vélo de la CAPI aide à parler de certains sujets avec les partenaires.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Après présentation du programme d'actions pour 2017, l'Assemblée générale approuve le programme d'actions tel qu'il lui a été présenté.

Résultat du vote : 16 pour



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2017

André Mansiaux présente le budget prévisionnel pour 2017, montrant les dépenses et recettes prévues, ainsi que les produits et charges. Un déficit budgétaire de 22 007 € est prévu ; il sera comblé par l'utilisation partielle du fonds associatif à hauteur de 22 007 €.

Conformément à l'article 5 des nouveaux statuts, le Conseil d'Administration propose un taux fixe par habitant de 0,43 €, base pour le calcul de cotisation des EPCI.

Christian COCHET, Délégué titulaire de l'Agence pour le CLD des Vals du Dauphiné, s'inquiète du déficit annoncé, qui n'est pas conjoncturel : si l'Agence recourt chaque année au fonds associatif dans les mêmes proportions, cela signifie que l'Agence n'aura plus de réserves dans sept ans, ou même avant si la situation venait à empirer.


André MANSIAUX précise que l'utilisation du fonds associatif en 2017 ne signifie pas qu'il sera utilisé chaque année ; la décision vient de la volonté de l'Agence et de ses élus de ne pas demander plus de financements aux partenaires alors que l'Agence a des réserves. Mais il faudra bien continuer à chercher d'autres sources de financement les prochaines années. Il s'agit d'une volonté ponctuelle pour l'année 2017.

Jean-Paul LHUILLIER s'étonne que l'AOM Région n'apparaisse pas plus dans les financeurs (si ce n'est pour le Challenge entreprises). André MANSIAUX rappelle que cela résulte d'une volonté de la Région, qui ne souhaite plus financer de fonctionnement. Le Département en revanche continue à financer l'Agence. Julia CATTOEN, technicienne référente du Département pour l'Agence de Mobilité, précise que les déplacements alternatifs restent la compétence du Département, qui à ce titre finance l'Agence.

SIXIÈME RÉOLUTION

Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2017, l'Assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté, ainsi que le montant de cotisation versé pour 2017 par les communautés de communes, communauté d'agglomération et communes membres de l'Agence, fixé à 0,43 € par habitant.

Résultat du vote : 16 pour

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement de l'intégralité du Conseil d'Administration

Suite à la nouvelle gouvernance de l'Agence de Mobilité et l'adoption des nouveaux statuts, il est proposé de procéder à l'élection de l'intégralité des membres du nouveau Conseil d'Administration. Pascal N'KAOUA ne souhaite pas poursuivre sa fonction de Président de l'Agence de Mobilité, mais désire rester membre du Conseil d'Administration. Eugène REY pourrait le remplacer à la présidence.

Les candidats sont :

- ✓ Eugène REY, Conseiller communautaire CAPI, Maire de Meyrié
- ✓ Pascal N'KAOUA, Conseiller Communautaire CC Balcons du Dauphiné, Conseiller Municipal de Crémieu
- ✓ Gérard VITTE, VP CC Vals du Dauphiné, Maire de St Didier de la Tour
- ✓ François BOUCLY, Conseiller communautaire CC Vals du Dauphiné, Maire des Abrets en Dauphiné
- ✓ Laurent CUISENIER, Conseiller municipal de Bourgoin-Jallieu
- ✓ André MANSIAUX, Président du CLD de la Boucle du Rhône en Dauphiné
- ✓ Sylvain SERRE-COMBE, élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère

Le président demande si d'autres délégués souhaitent se porter candidats.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Après présentation des candidats, et en l'absence d'autres candidats, il est proposé d'élire au Conseil d'Administration :

- Eugène Rey, Président
- Pascal N'Kaoua, vice-Président
- Gérard Vitte, vice-Président
- François Boucly, Secrétaire
- Laurent Cuisenier, Secrétaire adjoint
- André Mansiaux, Trésorier
- Sylvain Serre-Combe, Trésorier adjoint

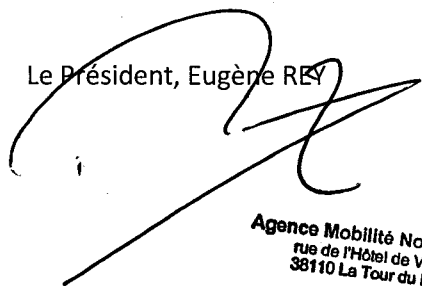
Résultat du vote : 16 pour

➔ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale est invitée à se réunir autour d'un buffet et d'un verre de l'amitié.

Fait à La Tour du Pin, le 22 mai 2017

Le Président, Eugène REY



Le secrétaire de séance, Robert VIDON



Agence Mobilité Nord Isère
rue de l'Hôtel de Ville
38110 La Tour du Pin